

ardeca®

YPRES RALLY BELGIUM

25-27 JUNE 2026

REGLEMENT PARTICULIER D1



Table des matières

1.	Introduction	4
1.1.	Préambule.....	4
1.2.	Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route.....	4
1.3.	Longueur totale des ES et du rallye.....	4
2.	Organisation	4
2.1.	Titres pour lesquels le rallye compte	4
2.2.	Approbations	4
2.3.	Nom de l'organisateur, adresse et contact	4
2.4.	Comité d'Organisation	5
2.5.	Commissaires sportifs	5
2.6.	Délégués ASN	5
2.7.	Principaux Officiels	5
2.8.	Emplacement du PC du Rallye et coordonnées	6
3.	Programme par ordre chronologique et emplacements	7
4.	Engagements.....	8
4.1.	Date de clôture des engagements.....	8
4.2.	Procédure d'engagement	8
4.3.	Nombre d'engagements acceptés et classes des véhicules	8
4.4.	Droits d'engagements.....	10
4.5.	Paiement.....	11
4.6.	Remboursements.....	12
5.	Assurance.....	12
5.1.	Responsabilité civile « circulation »	12
5.2.	Responsabilité civile « Bénévoles »	13
5.3.	Comportement en cas d'accident (code de la route national)	13
5.4.	Dépannage	13
5.5.	Clause dérogatoire.....	14
6.	Publicité et identification	14
6.1.	Publicité obligatoire de l'organisateur	14
6.2.	Publicité facultative de l'organisateur	14
6.3.	Identification.....	14
7.	Pneus.....	15
7.1.	Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye	15
7.2.	Pneus pour la reconnaissance	15
8.	Carburant.....	15
8.1.	Types de carburant.....	15
8.2.	Procédure de commande	15
8.3.	Procédure de distribution	15
9.	Reconnaissance des Épreuves Spéciales	16
9.1.	Procédure d'enregistrement	16
9.2.	Restrictions spécifiques	16
10.	Vérifications administratives	17
10.1.	Documents à présenter :	17
10.2.	Horaire (sur convocation)	17
11.	Vérifications techniques, plombages et marquages (sur convocation)	17
11.1.	Emplacement des vérifications techniques et horaire	17
11.2.	Équipements de sécurité des pilotes	17
11.3.	Niveau sonore.....	17
11.4.	Exigences nationales particulières	18
11.5.	Installation de Système de Suivi de Sécurité (SSS).....	18

12. Autres procédures et règlement	18
12.1. Test Boezinge	18
12.2. Qualifying Stage et Shakedown.....	19
12.3. Cérémonie de Départ et ordre de départ.....	19
12.4. Procédure d'arrivée.....	20
12.5. Pointage en avance autorise	20
12.6. Procédures spéciales et activités	20
12.7. Heure officielle utilisée pendant le rallye	22
13. Identification des officiels.....	22
14. Prix.....	22
14.1. Coupes.....	22
14.2. Primes et pneus gratuite.....	22
14.3. Prix spéciaux.....	22
15. Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel	23
15.1. Vérifications finales	23
15.2. Droits de réclamation	23
15.3. Droits d'appel	23
Annexe 1 – Itinéraire	24
Annexe 2 – Reconnaissance.....	27
Annexe 3 – Les responsables des relations avec les concurrents	27
Annexe 4 – Autocollants et publicité supplémentaire	28
Annexe 5 – Safety Tracking System	28
Annexe 6 – Parc d'assistance.....	29

1. Introduction

Nom de l'épreuve : Ardeca Ypres Rally
Date de l'épreuve : 25-27/06/2026

1.1. Préambule

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National (RS BRC 2026) qui est conforme aux règlements du RACB, et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs numérotés, datés et publiés par l'organisateur ou les Commissaires Sportifs.

Le règlement Sportif du KROON OIL Belgian Rally Championship 2026 du RACB figure à l'adresse suivante : <https://www.racb.com>.

Les différents documents seront rédigés en français et néerlandais. En cas de divergence d'interprétation entre les termes des diverses traductions, le texte néerlandais fera foi.

1.2. Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route

Étape 1 : Asphalte 83,94 km	Gravier 0,92 km
Étape 2 : Asphalte 165,67 km	Gravier 0,0 km

1.3. Longueur totale des ES et du rallye

Nombre des sections	5
Nombre des épreuves spéciales	21
Longueur totale du rallye	619,52 km
Longueur totale des ES	250,53 km

2. Organisation

2.1. Titres pour lesquels le rallye compte

KROON OIL Belgian Rally Championship 2026
Junior Belgian Rally Championship 2026
Belgian Rally Master Cup 2026
Belgian Rally Lady Cup 2026
Stellantis Motorsport Rally Cup 2026
Porsche Rally Trophy Benelux 2026

2.2. Approbations

ASN Visa No: **BRCxx-D1-xxxx** goedgekeurd op: **xx/xx/2026**

2.3. Nom de l'organisateur, adresse et contact

Organisateur :	Superstage vzw
Représentant de l'organisation :	PENASSE Alain
Adresse :	Korte Torhoutstraat 35
Code Postal et ville	8900 Ypres
Téléphone :	+32 (0)57 44 63 57
E-mail :	office@clubsuperstage.com
Site web :	www.clubsuperstage.com/ypres-rally

2.4. Comité d'Organisation

Comité d'organisation :

PENASSE Alain
Dr DECLERCQ Tom
ABEL Emilia
VAN LIERDE Vanessa

2.5. Commissaires sportifs

	Nom
Président des Commissaires Sportifs	LASURE Andy
Commissaire Sportif	KOHL Colin
Commissaire Sportif	NOEL Laurent

2.6. Délégués ASN

	Nom
Rally Safety Manager RACB	PETIT Henri
Délégué Technique RACB	BOEVER Lucas
Responsable Chronométrage RACB	FORREST Filiep
Responsable Licence RACB	BAL Cécile
RACB Rally Manager	DUPAN Anton
Délégué Homologation RACB	VANDECASTEELE Björn

2.7. Principaux Officiels

Fonction	Nom	Licence no.
Directeur de Course	PENASSE Alain	3833
Directeur de Course Adjoint	ABEL Emilia	YPROFF-004
Responsable Sécurité	HENDRIX Matthias	4414
Responsable Sécurité Adjoint	ARCHIE Gunter	4058
Chef de File Technique	LEMMELIJN Kristof	2946
Secrétaire du Rallye	VAN LIERDE Vanessa	YPROFF-001
Médecin en Chef	Dr DECLERCQ Tom	TBC
Chef Chronométrateur	DESCHILDRE Chris	2669
Chargé Relations Concurrents	BAERTSOEN Boudewijn	2288
Chargé Relations Concurrents	DESMET Guy	TBC
Responsable Presse	VAN OPSTAL Hugo	
Responsable Environnement	ESPEEL Tom	

2.7.1 Responsables et Fonctions

Voiture sécurité « 000 »	LIEFHOOGHE Tim	
	DEGRAEVE Joachim	
Voiture sécurité « 00 »	KNOCKAERT Alain	4372
	VERBEERST Geert	4374
Resp. Épreuve Spéciale Shakedown	HUYSENTRUYT Fabienne	3530
Resp. Sécurité Spéciale Shakedown	RYCKEWAERT Peter	
Resp. Épreuve Spéciale EC Woodstoxx Kemmelberg	HUYSENTRUYT Fabienne	3530
Resp. Sécurité Spéciale EC Woodstoxx Kemmelberg	RYCKEWAERT Peter	

Resp. Épreuve Spéciale EC Zwarteberg	CARREIN Steve	4103
Resp. Sécurité Spéciale EC Zwarteberg	VANHAVERBEKE Bert	
Resp. Épreuve Spéciale EC Reninge	VANDERMEERSCH Emely	YPROFF-002
Resp. Sécurité Spéciale EC Reninge	HAUSPIE Olivier	
Resp. Épreuve Spéciale EC Zonnebeke	FIERENS Frederik	1779
Resp. Sécurité Spéciale EC Zonnebeke	DEBAENE Magaly	
Resp. Épreuve Spéciale EC Watou	OMBELET Katleen	2377
Resp. Sécurité Spéciale EC Watou	DELRUE Cindy	
Resp. Épreuve Spéciale EC Westouter	SOETE Francis	TBC
Resp. Sécurité Spéciale EC Westouter	CUVELIER Rudy	
Resp. Épreuve Spéciale EC Dikkebus	DEKNOCK Kathy	YPROFF-003
Resp. Sécurité Spéciale EC Dikkebus	BOUTEN Dorine	
Resp. Épreuve Spéciale EC Zillebeke	VANDEKERCKHOVE Piet	TBC
Resp. Sécurité Spéciale EC Zillebeke	VANDEVOORDE Kenny	
Resp. Épreuve Spéciale EC Mesen-Wijtschate	DELDICQUE Stefaan	TBC
Resp. Sécurité Spéciale EC Mesen-Wijtschate	DEWILDE Mathias	

2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées

Nom : Vleeshuis
 Adresse : Neermarkt 9
 Code Postal & ville : 8900 Ypres
 Téléphone : +32(0) 57 79 01 80
 E-mail : office@clubsuperstage.com

PC du rallye opérationnel :

- jeudi 25/06/2026 10h00 - 18h00
- vendredi 26/06/2026 10h00 - 22h00
- samedi 27/06/2026 08h00 - 22h00

Parc d'assistance opérationnel :

- du mercredi 24/06/2026 09h00 (Grote Markt, Vandenpeereboomplein et St Maartensplein) et
- du jeudi 25/06/2026 09h00 (Surmontstraat, Elverdingestraat et Minneplein)
- au dimanche 28/06/2026 02h00

Centre Media opérationnel :

- mercredi 24/06/2026 15u00 - 17u00 accréditations
- jeudi 25/06/2026 13u00 - 17u00 accréditations
- vendredi 26/06/2026 10u00 - 22u00 accréditations, salle de presse ouverte
- samedi 27/06/2026 08u00 - 23u00 salle de presse ouverte

Tableau Officiel d'affichage Virtuel (TOAV) :

<http://www.clubsuperstage.com/ypres-rallye> → « Concurrents » → « TOAV ».

SPORTITY = AYR26

3. Programme par ordre chronologique et emplacements

Date	Heure	Activité	Emplacement
27/04/2026	-	Publication du Règlement Particulier	DNB (Sportity)
05/05/2026	-	Ouverture des engagements	DNB (Sportity)
31/05/2026	-	Date de clôture des engagements à tarif réduit	
12/06/2026	-	Date de clôture des commandes de services supplémentaires et espace dans le parc d'assistance	servicepark@clubsuperstage.com
12/06/2026	-	Date de clôture des engagements	
18/06/2026	12h00	Publication de la liste des engagés numérotées	DNB (Sportity)
18/06/2026	20h00	Publication des horaires des vérifications administratives et techniques	DNB (Sportity)
23/06/2026	14h00 - 19h00	Vérifications administratives Distribution des roadbook et carte du parcours	De Pereboom, Korte Meersstraat 6, Ieper
23/06/2026	19h00	Date de clôture pour la « Shakedown »	secretary@clubsuperstage.com
23/06/2026	20h00	Conférence de Presse Kroon Oil BRC (sur invitation)	VIP-tent, Grote Markt, Ieper
24/06/2026	08h30 - 10h00	Vérifications administratives Distribution des roadbook et carte du parcours	De Pereboom, Korte Meersstraat 6, Ieper
24/06/2026	09h00	Ouverture Parc d'assistance	Grote Markt, St Maartensplein, Vandenpeereboomplein
24/06/2026	09h00 - 18h00	Reconnaissance	Zie tijdschema Bijlage 2
24/06/2026	10h00 - 16h30	Vérifications techniques (sur convocation) Plombage & marquage Ouverture du centre	Agrismachinery, Diksmuidseweg 506, Boezinge
24/06/2026	15h00	Media et accréditations médias	Vleeshuis, Neermarkt 9, Ieper
24/06/2026	16h30 - 19h30	Vérifications sécurité pour concurrents Test Boezinge	Agrismachinery, Diksmuidseweg 506, Boezinge
24/06/2026	18h00 - 22h00	Test Boezinge	Boezinge, Katspel
24/06/2026	20h00 - 22h00	Vérifications techniques (sur convocation) Plombage & marquage	Agrismachinery, Diksmuidseweg 506, Boezinge
25/06/2026	07h00 - 12h00	Vérifications techniques (sur convocation) Plombage & marquage	Garage Vancayzeele, Dehemstraat 10, Ieper
25/06/2026	09h00 - 17h00	Reconnaissance	Zie tijdschema Bijlage 2
25/06/2026	09h00	Ouverture Parc d'assistance	Minneplein, Surmontstraat, Elverdingestraat
25/06/2026	10h00	Ouverture PC Rally	Vleeshuis, Neermarkt 9, Ieper
25/06/2026	16h00	Première réunion de la commission sportive	Rijselstraat 38, Ieper
25/06/2026	17h00	Publication liste des voitures admises au départ Publication de l'ordre des départs Qualifying Stage	DNB (Sportity)
25/06/2026	18h00	Départ Qualifying Stage, suivi du Shakedown	Nieuwkerke

25/06/2026	19h45	Publication du classement provisoire Qualifying Stage	DNB (Sportity)
25/06/2026	22h30	Fin du Shakedown pour tous les concurrents	SD Nieuwkerke
26/06/2026	12h00	Selection des positions de départ du top 10 QS	Podium, Grote Markt, Ypres
26/06/2026	13h00	Publication de l'ordre des départs Section 1	DNB (Sportity)
26/06/2026	15h00	Cérémonie de départ & Départ du Rallye	Grote Markt, Ieper
26/06/2026	23h15	Arrivée de l'Étape 1	Parc Fermé, Proferro
27/06/2026	00h15	Publication de la liste des départs du Section 3	DNB (Sportity)
27/06/2026	09h25	Départ de l'Étape 2	Parc Fermé, Proferro
27/06/2026	20h55	Remise des coupes	Grote Markt, Ieper
27/06/2026	21h10	Arrivée du Rallye	Parc Fermé, Proferro
27/06/2026	À l'arrivée	Restitution des systèmes de suivi	Parc Fermé, Proferro
27/06/2026	Vers 21h15	Vérification technique final (sur convocation)	Garage Vancayzeele Toyota, Dehemlaan 10, Ieper
27/06/2026	22h30	Publication du classement provisoire	DNB
27/06/2026	23h00*	Publication du classement final *Après signature du Collège des Commissaires Sportifs	DNB

4. Engagements

4.1. Date de clôture des engagements

Voir programme ordre chronologique (Règlement particulier Art. 3) et Article 23 du RS BRC.

4.2. Procédure d'engagement

Les inscriptions doivent être soumises conformément à l'Article 22 du RS BRC.

Toute personne qui désire participer au « Ardeca Ypres Rallye 2026 » doit **OBLIGATOIREMENT** compléter la demande d'engagement sur le site web de l'organisateur :

<https://clubsuperstage.com/fr/ypres/competitors/>

Cette inscription électronique ne sera acceptée que si :

- si elle a été introduite avant le 12/06/2026 à 23h59,
- si elle est accompagnée du paiement total du droit d'engagement correspondant.

Le fait d'envoyer une fausse preuve de paiement entrainera une **pénalité allant de 200 € au refus de départ.**

4.3. Nombre d'engagements acceptés et classes des véhicules

4.3.1 Nombre d'engagements

Le nombre d'engagements acceptés au rallye est de 75.

4.3.2 Classes éligibles KROON OIL-BRC 2026

CLASSES		GROUPES
RC1	WRC1.6T*	World Rally Cars, conformes à l'Art. 255A de l'Annexe J 2021, lorsqu'elle est équipée d'une bride conforme à l'Art. 255A-334 à l'exception des points suivants : a) Le diamètre intérieur maximum de la bride est de 33,7 mm,

		<p>b) Le diamètre extérieur de la bride à son point le plus étroit doit être inférieur à 39,7 mm et maintenu sur une distance de 5 mm de chaque côté.</p> <p>World Rally Cars homologuées à partir du 01.01.2015, conformes à l'extension d'homologation 300/01 WRC et à l'Art. 255A de l'Annexe J 2016.</p> <p>World Rally Cars homologuées à partir du 01.01.2014, conformes à l'extension d'homologation 200/01 WRC ainsi qu'à l'Art. 255A de l'Annexe J 2016.</p> <p>World Rally Cars homologuées avant le 31.12.2013, conformes à l'extension d'homologation 100/01 KSR et à son extension WR, ainsi qu'à l'Art. 255A de l'Annexe J 2013.</p>
	WRC2T *	Voitures du Groupe WRC 2,0 Turbo conformes à l'Art.255A de l'Annexe J 2010.
	A8*	Voitures du Groupe A > 2000cc conformes à l'Art. 255 de l'Annexe J 2019.
	E12 plus de 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2024.
RC2	RALLY2	Voitures du Groupe Rally2 conformes à l'Art. 261 de l'Annexe J 2024.
	RALLY2 KIT (VR4K)	Voitures équipées du Kit R4 conformes à l'Art.260 E de l'Annexe J 2024.
	NR4 (de plus de 2000cc)	Voitures du Groupe N >2000cc conformes à l'Art 254 de l'Annexe J 2019.
	R4 (VR4)	Voitures du Groupe R4 conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018.
	S2000-RALLY : atmosphérique 2.0	Voitures Super 2000 (Art. 254A de l'Annexe J 2013).
	RRC *	Voitures du Groupe S2000-Rally - 1,6 Turbo avec bride de 30 mm conformes à l'Art. 255A de l'Annexe J 2013.
RGT	RGT FIA	Voitures du Groupe RGT conformes à l'Art. 256 de l'Annexe J 2019. Voitures du Groupe RGT conformes à l'Art. 256 de l'Annexe J 2024.
	GTN	Voitures avec homologation ASN RACB GTN21 & RACB GTN22, conformes à leur homologation et au Règlement Technique RACB Groupe GT 2024.
	GTP	Voitures avec homologation ASN RACB GTN23 & RACB GTP24, conformes à leur homologation et au Règlement Technique RACB Groupe GT 2024.
RC3	Rally3 (atmo entre 1390cc et 2000cc et turbo 927cc et 1620cc)	Voitures du Groupe Rally3 homologuées à partir du 01/01/21 et conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2024.
RC4	Rally4 (atmo entre 1390cc et 2000cc et turbo 927cc et 1333cc)	Voitures du Groupe Rally4 homologuées à partir du 01/01/2019 conformes à Art.260 de l'Annexe J 2024. Voitures du Groupe R2 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018.
	Groupe A KIT1,6 (-1600cc)	Voitures équipées du Kit Groupe A d'une cylindrée corrigée inférieure à 1600cc et conforme à l'Art. 255 de l'Annexe J 2019.
	Groupe N (atmo entre 1600cc et 2000cc)	Voitures du Groupe N conformes à l'Art. 254 de l'Annexe J 2019 (N3).
	R3 (atmo entre 1600cc et 2000cc et turbo 1067cc et 1333cc)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/19 et conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2019.
	R3 (turbo jusqu' à 1620cc / nominal)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/19 et conformes à l'Art. 260D de l'Annexe J 2019.

	Groupe A (jusqu' à 2000 cc)	Voitures du Groupe A conformes à l'Art. 255 de l'Annexe J 2019.
RC5	Rally5 (atmo jusqu' à 1600cc et turbo jusqu'à 1333 cc)	Voitures du Groupe Rally5 homologuées à partir du 01/01/2019 conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2024.
	Rally5-Kit (atmo jusqu'à 2000cc et turbo jusqu'à 1620 cc)	Voitures du Groupe Rally5-Kit homologuées à partir du 01/01/2024 et conformes à l'Art. 260B de l'Annexe J 2024.
	Rally5 (atmo jusqu'à 1600cc et turbo jusqu'à 1067cc)	Voitures du Groupe R1 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018.
	Groupe N (atmo jusqu'à 1600cc)	Voitures du Groupe N jusqu' à 1600cc conformes à l'Art. 254 de l'Annexe J 2019.
RC6	Rally6 (turbo jusqu'à 1620 cc / atmo jusqu'à 2000cc)	Voitures du Groupe Rally6 homologuées à partir du 01/01/2025 et conformes au règlement technique FFSA Groupe F-RC6 2026.
NAT1	M16 plus de 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2024.
NAT2	M15 entre 1600cc et 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2024.
	M14 entre 1400cc et 1600cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2024.
	E11 entre 1600cc et 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2024.
NAT3	M13 jusqu' à 1400cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2024.
	E10 entre 1400cc et 1600cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2024.
	E9 jusqu' à 1400cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2024.

4.4. Droits d'engagements

4.4.1 Droits d'engagement

Le montant total des droits d'engagement, à verser sur le compte du rallye (Art. 4.5), est de :

Classe	Paiement avant 31/05/2026	Paiement après 01/06/2026	Inscription sans publicité organisateur
Gold (Disponible uniquement pour RC2; RC3; RGT)	1.995 EUR	2.245 EUR	3.900 EUR
RC2; RC3; RGT; Porsche 911 Trophy	1.695 EUR	1.945 EUR	3.200 EUR
Autres classes	1.495 EUR	1.745 EUR	2.900 EUR
Stellantis Motorsport Rally Cup; BRC Junior	1.200 EUR	1.500 EUR	-

Classe	Engagements Gold	Autres concurrents
Test Boezinge	Inclus	

Qualifying Stage Nieuwkerke	Inclus	Pas applicable
Shakedown Nieuwkerke	Inclus	50 EUR

Engagements Gold

Les engagements « Gold » sont ouverts pour les concurrents RC2, RC3 et RGT. Ces concurrents peuvent participer au Qualifying Stage et partiront en priorité pour l'Étape 1 selon le classement du Qualifying Stage. Les pilotes avec une priorité FIA seront admis comme engagements « Gold ».

4.4.2 Composition du « forfait engagement »

Surface Service	Gold	RC2 ; RGT ; RC3	Autres
Surface Service par concurrent	100 m ² *	75 m ² *	50 m ² *
Prix pour surface supplémentaire	15-30 EUR/m ²	15-30 EUR/m ²	15 EUR/m ²
Services (électricité, eau)	Compris	Optionnel	Pas applicable
*Et en conformité avec les dimensions stipulés dans l'Annexe 6 de ce règlement particulier			

Laissez-Passer & Documents	Gold	Alle andere
Laissez-passer		
« SERVICE »	2	1
« AUXILIARY »	1	0
« VIP »	1	0
« RECCE »	1	1
Badge		
Refuelling Area	1	1
Documents		
Roadbook	2	1
Programme & cartes	2	1
Numéros de compétition et publicité obligatoire (set)	1	1
Règlement particulier	site web	site web

* En fonction de l'emplacement : Grote Markt 30 EUR/m², autres parties du Service Park 15 EUR/m².

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, ...) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

Le concurrent doit communiquer les dimensions exactes (souhaitées) de son espace d'assistance sur le site de l'organisation, avant le 15/06/2026 par email au servicepark@clubsuperstage.com.

Toute inscription accompagnée d'un formulaire « Service area request form » non correctement rempli ne sera pas acceptée.

4.5. Paiement

Informations détaillées relatives au paiement

Seuls seront acceptés les règlements par virement bancaire à l'ordre de vzw Superstage (espèces et chèques bancaires ne sont pas acceptés).

Références du compte bancaire :

Titulaire : vzw Superstage
Banque : ING Belgique
IBAN : BE77 3200 0624 4042
SWIFT / BIC : BBRUBEBB

Communication : « YpresD1 2026 entry fee, nom pilote »

Pour les paiements provenant de l'étranger :

- les codes IBAN et SWIFT/BIC doivent être mentionnés.
- les frais bancaires éventuels doivent être totalement pris en charge par le concurrent.

4.6. Remboursements

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement n'a pas été retenu.

Remboursement en cas de « forfait » :

La déclaration écrite du forfait de l'équipage sera envoyée par email à l'organisateur (alain@clubsuperstage.com) avant le 23/06/2026.

Cette déclaration comprendra :

- la justification du forfait
- toutes les informations nécessaires pour le remboursement

Un accusé de réception sera envoyé, pour confirmation, par l'organisateur à un des membres de l'équipage.

Si le forfait est déclaré avant le 31/05/2026 :

le remboursement intégral des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue après le 01/06/2026:

un remboursement de minimum 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Remboursement en cas d'annulation de l'épreuve pour raison de « force majeure » :

L'organisateur remboursera 90% du montant des droits d'engagement, un montant équivalent à 10% des droits d'engagement étant retenu pour les frais administratifs.

5. Assurance

Contrat no 730.261.439 AXA Belgique. En vigueur pour le rallye.

L'organisateur a contracté une assurance de responsabilité civile, en conformité avec l'Article 21 du RS BRC 2026, le Chapitre 2/2 du Règlement Sportif National et de la Loi Belge du 21 novembre 1989 – Art. 8, couvrant la responsabilité civile des concurrents et équipages nominativement mentionnés (sur la liste officielle) et ceci seulement pendant l'épreuve et sur l'itinéraire du rallye, depuis le départ du premier élément compétitif jusqu'à l'arrivée du rallye ou jusqu'au moment de l'abandon permanent ou de la disqualification.

5.1. Responsabilité civile « circulation »

Limites de couverture :

- dommage corporel : illimité par sinistre
- dommages matériels : 100.000.000 €par sinistre (indexé)

Une assurance RC Auto est obligatoire pour toutes les voitures participant au rallye. Comme preuve d'assurance RC Auto, une « Carte Internationale d'Assurance Automobile » valable pour la Belgique

(carte verte) ou un autre certificat attestant que la police à laquelle il se réfère satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique doit être présentée lors du contrôle administratif.

Les parcours des liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civil de l'organisateur.

Les véhicules d'assistance, les véhicules auxiliaires et les véhicules de reconnaissance sont exclus de cette couverture, même s'ils portent des plaques spéciales émises par l'organisateur.

Responsabilité civile « Organisateur »

L'organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Organisateur » qui couvre les dommages aux tiers, causés par un accident au cours de la préparation, le déroulement et le démontage physique de l'épreuve et dû à une faute d'organisation.

Limites de couverture :

- dommage corporel, dommage matériel et pertes financières consécutifs confondus : 5.000.000 € par sinistre.
- franchise pour les dommages matériels : 125 € par sinistre

Protection Juridique : 15.000 € par sinistre

Les Assurés :

L'organisateur, le RACB, les officiels, les Stewards, les membres du Croix Rouge ou organisations similaires, les membres du Protection Civile, les commissaires, les participants, les véhicules d'intervention, et, en général, chaque personne qui participe dans l'organisation du rallye.

5.2. Responsabilité civile « Bénévoles »

L'organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Bénévole » qui couvre les dommages aux tiers, causés par les bénévoles auxquels il fait appel, durant leur activité bénévole.

Limites de couverture :

- dommage corporel : 12.394.676,24 € par sinistre (indexé)
- dommages matériels : 619.733,81 € par sinistre (indexé)

5.3. Comportement en cas d'accident (code de la route national)

En cas d'accident avec uniquement des dommages matériels, le concurrent ou son représentant devra **obligatoirement (obligation légale)** en faire déclaration verbalement au Contrôle Horaire suivant et par écrit avec rapport détaillé au plus tard avant la fin de l'Étape au bureau de la direction de course auprès de l'Officier des Abandons, si non une **peine d'amende de € 500** est due. En plus, en cas de dommages corporels, le pilote est tenu d'informer immédiatement les autorités de police qualifiées ainsi que le PC course sur le numéro d'urgence imprimé au dos des carnets de bord. (Art. 53.3.8)

Si un pilote participant est impliqué pendant le rallye dans un accident dans lequel un membre du public ou n'importe quelle autre personne, est blessé, le pilote et/ou le copilote concerné(s) doit(vent) rester sur place et arrêter la voiture suivante qui doit ensuite signaler l'accident au prochain point radio indiqué dans le roadbook ou au prochain contrôle horaire (secteur routier). (Article 53.4)

Le délit de fuite est un crime correctionnel dans le cadre de la législation belge. Tout concurrent arrêté par cette procédure recevra un temps équitable en application de l'Art. 52 du RS BRC 2026.

- Les procédures de sécurité et d'accident pour les concurrents seront également reprises dans le roadbook.

5.4. Dépannage

Pour assurer la sécurité, la voiture qui n'arrive pas à terminer l'épreuve spéciale sera transportée par les soins de l'Organisation à la fin de l'épreuve spéciale ou à un endroit sécurisé pour être évacuée.

5.5. Clause dérogatoire

L'Organisateur décline toute responsabilité en relation avec les conséquences de toute infraction aux lois, règlements et prescriptions en vigueur dans le pays commises par les Pilotes ou Concurrents. Ces conséquences seront assumées par le(s) contrevenant(s).

L'Organisateur décline également toute responsabilité en cas de cataclysme, démonstrations, manifestations, d'actes de vandalisme, émeutes, assauts, sabotage, terrorisme, catastrophe naturelle, etc. dont les Concurrents, Pilotes, membres d'équipe ou occupants d'un véhicule pourraient être les victimes et dont les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être prises à charge par eux-mêmes.

6. Publicité et identification

Voir Articles 27-28-29 du règlement sportif BRC 2026.

Voir Annexe 4 de ce Règlement Particulier « positionnement des publicités supplémentaires ».

6.1. Publicité obligatoire de l'organisateur

Plaque de rallye :

Numéro de compétition, taille : 67 x 17cm :

En dessous des numéros de compétition, taille : 67x17cm :

Dessus de pare-brise avant sur la longueur totale taille, 12,5 cm de largeur : publicité du BRC 2026

Ardeca Ypres Rally

PMO

publicité du BRC 2026

L'organisateur fournira à chaque équipage les numéros de compétition (67x17cm), qui devront être apposés sur leur voiture aux positions indiquées avant les vérifications techniques. Chaque panneau doit être placé horizontalement au bord d'attaque de chaque porte avant, avec le numéro à l'avant. Le haut de la plaque doit se situer entre 7 cm et 10 cm au-dessous de la limite inférieure de la fenêtre. **Il n'est pas permis de découper le panneau.**

6.2. Publicité facultative de l'organisateur

Publicité supplémentaire de l'organisateur :

- Autocollant (10x30 cm) :
- Deux autocollants de nos partenaires

Ardeca

Au choix au contrôle technique

6.3. Identification

Les plaques d'identification et numéros de compétition conformes aux spécifications des Art. 27 et 29 du règlement RS BRC seront délivrés par l'organisateur.

Les plaques et numéros sont apposés sur la voiture avant les vérifications techniques et maintenus pendant toute la durée de l'épreuve.

Toute infraction à n'importe quelle règle concernant les plaques et numéros d'identification sera sanctionnée de la manière suivante :

- absence d'une seule plaque de Rallye ou Numéro de compétition : amende de 100 €
- absence simultanée de numéros et/ou plaques de rallye : disqualification
- plaque de rallye invisible ou couvrant partiellement l'immatriculation : amende de 100 €
- absence d'une publicité facultative de l'organisateur à n'importe quel moment : paiement des droits d'engagements sans publicité

6.3.1 Véhicules d'assistance

Les autocollants des plaques d'assistance, plaques auxiliaires et tout autre laissez-passer véhicule doivent être appliqués dans l'angle supérieur droit (vue de l'intérieur) du pare-brise avant. **Toute infraction à cette règle est passible d'une amende de 500 euros infligée par le directeur de course.**

7. Pneus

7.1. Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye

Voir Art. 13 du RS BRC.

Les voitures des classes RC2-RC3-RC4-RC5 doivent utiliser les pneus du manufacturier **Michelin** disponible au près du distributeur désigné par le RACB Sport.

7.2. Pneus pour la reconnaissance

Seuls des pneus commerciaux homologués pour usage routier (asphalte) sont autorisés.

7.3 Quantité de Pneus

Pour cette épreuve, la quantité maximale de pneus autorisés est, conformément à l'article 13.1.5 du RS BRC, de :

- pour les voitures des classes RC1, RC2, RGT et RC3 : 14 pneus
- pour les voitures des classes RC4, RC5 et RC6 : 10 pneus
- Les 5 premiers pneus pluie devront être déclarés mais ne seront pas comptabilisés dans le quota.
- Les pneus utilisés durant le shakedown et qualifying stage ne seront pas inclus dans la quantité totale autorisée pour le rallye.

L'article 19.4 du règlement du RS BRC 2026 - carte de contrôle des pneus « tyrecard » sera applicable à toutes les voitures concernées. Les « tyrecards » seront distribuées lors des vérifications techniques.

La liste des pneus asphalte éligibles est disponible sur le site de la FIA.

8. Carburant

8.1. Types de carburant

Tous les types de carburant doivent être conformes à l'Art. 62.1 du RS BRC tels qu'approuvés par le fournisseur du Belgian Rally Championship 2026.

- 8.1.1 Les spécifications des carburants et des fournisseurs désignés par RACB sport sont disponibles dans l'annexe 6 du RS BRC.

8.2. Procédure de commande

- 8.2.1 Au plus tard à la clôture des engagements du rallye, les concurrents doivent notifier leurs quantités nécessaires en carburant au fournisseur à l'adresse indiquée ci-dessous :

ETS (fournisseur officiel du BRC)

Email : ets@cbeventsourcing.com

Site web : www.cber.be

8.3. Procédure de distribution

Refuelling Zone : tous les concurrents ne peuvent se ravitailler que dans la zone de ravitaillement.

Il y aura **une zone de ravitaillement** (voir roadbook).

Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans la zone de ravitaillement.

Un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition aux stations d'essence indiquées dans le roadbook.

Refuelling Zone « ETS »

Adresse : A l'intersection de la N308 Poperingseweg et de la N38 Noorderring.

GPS coordonnées : N 50°51.095' E 2°50.700'

L'accès ne sera autorisé qu'à un membre de l'assistance muni du badge « Refuel zone ».

Heures d'ouverture de la zone de ravitaillement :

- jeudi 25/06/2026 de 15h00 à 20h00
- vendredi 26/06/2026 de 13h00 à 22h00
- samedi 27/06/2026 de 08h00 à 20h00

Les concurrents doivent se rendre compte que le ravitaillement est interdit dans le parc d'assistances des Shakedown à Boezinge et Nieuwkerke.

Les voitures doivent donc transporter assez d'essence pour compléter les Shakedowns sans aucune forme de ravitaillement Shakedown.

9. Reconnaissances

La reconnaissance est en conformité avec l'Art. 35 du RS BRC.

L'horaire des reconnaissances :

Jour 1 : mercredi 24/06/2026 de 09h00 à 18h00

Jour 2 : jeudi 25/06/2026 de 09h00 à 17h00

9.1. Procédure d'enregistrement

L'enregistrement pour les reconnaissances est obligatoire et aura lieu lors de la distribution des roadbooks.

Date et heure : mardi 23/06/2026 de 14h00 à 19h00
mercredi 24/06/2026 de 08h30 à 10h30

Lieu : De Pereboom, Korte Meersstraat 6, Ypres

9.1.1 Formulaire d'enregistrement de reconnaissance

Le formulaire d'inscription de reconnaissance sera disponible sur le TOAV. Ce formulaire, dûment complété, doit être rentré au plus tard, soit pour le 23/06/2026 par email (secretary@clubsuperstage.com).

Lorsque la voiture de reconnaissance d'un concurrent doit être remplacée pour n'importe quelle raison, le concurrent doit en avvertir le Directeur de Course et fournir les détails de la voiture de remplacement. L'autocollant de reconnaissance devra être placé sur la voiture de remplacement.

9.2. Restrictions spécifiques

Lors des reconnaissances, le Code de la Route doit être respecté, et notamment les limitations de vitesse. Veuillez noter que les épreuves spéciales seront ouvertes au trafic public pendant les reconnaissances. L'organisateur peut réduire la vitesse autorisée individuellement en marquant les zones dans le roadbook et le long du parcours.

Toute excès de vitesse au cours d'une reconnaissance entraîne une pénalité en temps appliquée par le Directeur de course conformément à l'Art. 34.2 du RS BRC.

9.2.1 Passages

Les équipages sont autorisés à effectuer au maximum 3 passages sur chaque épreuve spéciale conformément aux horaires indiqués à l'annexe 2. Les passages doivent être conduits dans la même direction que le rallye, à une vitesse réduite et en respectant pleinement le Code de la Route. Les épreuves spéciales qui se déroulent plusieurs fois lors du rallye sont considérées comme une seule épreuve spéciale pendant la reconnaissance.

Les équipages sont uniquement autorisés à entrer et sortir des épreuves spéciales par les points de contrôles de départ et d'arrivée. En plus, des contrôles inopinés peuvent aussi être exécutés dans les épreuves spéciales. Un signe distinctif sera obligatoirement placé dans l'angle supérieur droit (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

10. Vérifications administratives

Une vérification administrative simplifiée sera mise en place.

Une copie des documents nécessaires doit être envoyée à secretary@clubsuperstage.com au plus tard le 12/06/2026.

10.1. Documents à présenter :

- licence du concurrent
- licence de compétition du pilote et du copilote
- carte d'identité ou passeport du pilote et du copilote
- permis de conduire en cours de validité du pilote et du copilote. Les pilotes et copilotes non-résidents dans l'UE doivent présenter un permis de conduire valide dans l'Union Européenne.
- autorisation ASN pour tous les concurrents et/ou pilotes étrangers (si nécessaire)
- vérification et adjonction des détails sur le formulaire d'inscription
- assurance de la voiture de compétition (carte verte)

10.2. Horaire (sur convocation)

Date et heure : 23/06/2026 de 14h00 à 19h00

24/06/2026 de 08h30 à 10h00

Lieu : De Pereboom, Korte Meersstraat 6, Ypres

Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le TOAV du site web officiel du rallye et sera transmis à chaque équipage lors de la distribution du matériel et des documents.

11. Vérifications techniques, plombages et marquages (sur convocation)

Les voitures peuvent être présentées au contrôle technique par un représentant du team. Voir programme (RP Art. 3). L'horaire de présentation des pop off valves supplémentaires sera publié le TOAV du site web officiel du rallye.

11.1. Emplacement des vérifications techniques et horaire

Date et heure : mercredi 24/06/2026 de 10h00 à 16h30 et de 20h00 à 22h00

Lieu : Agrismachinery, Diksmuidseweg 506, Boezinge

Date et heure : jeudi 25/06/2026 de 07h00 à 12h00

Lieu : Garage Vancayzeele Toyota, Dehemlaan 10, Ieper

Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le TOAV du site web officiel du rallye www.clubsuperstage.com/ypres/ypres-rally/.

Aux vérifications techniques, tous les concurrents doivent présenter leur voiture avec la rampe de phares supplémentaires qu'ils utiliseront pendant le rallye.

11.1.1 Vérifications techniques, documents obligatoires

- la fiche d'homologation certifiée
- SOS / OK board (format DIN A3)

11.2. Équipements de sécurité des pilotes

Tous les vêtements, y compris les casques et les RFT destinés à être utilisés, doivent être présentés aux vérifications techniques. Leur conformité avec les prescriptions de l'Annexe L, chapitre III du CSI doit être vérifiée.

11.3. Niveau sonore

Le niveau sonore admissible sur les secteurs de liaison est de 95 dBA. Si un véhicule n'est pas en conformité avec cette règle, le départ de l'équipage concerné sera refusé. Le niveau sonore est

mesuré avec un sonomètre réglé à « A » et « SLOW » placé à un angle de 45 degrés et à 50 cm du pot d'échappement avec régime moteur de 3500 t/m.

11.4. Exigences nationales particulières

- les voitures enregistrées en Belgique doivent disposer d'un certificat du Contrôle Technique Automobile
- chaque voiture doit être pourvue d'un triangle rouge réfléchissant, de 2 gilets de sécurité et d'une trousse de secours conforme au Code Routier Européen
- 2 coupe-ceintures doivent se trouver à bord à tout moment. Ils doivent être facilement accessibles pour les pilote et copilote assis dans leur siège, leurs ceintures étant bouclées.

11.5. Installation de Système de Suivi de Sécurité (SSS)

11.5.1 Prise en charge / distribution

Toutes les voitures doivent être équipées d'un « Système de Suivi de Sécurité 4Rally » fourni par le suppléant. Les appareils SSS seront distribués lors du contrôle technique contre le dépôt d'une garantie par carte de crédit remboursable lors de leur restitution, en bon état et dans le délai de temps prévu. La procédure et les besoins techniques nécessaires seront alors précisés par additif. Le team / l'équipage qui a mal installé l'appareil doit le faire correctement avant le début du rallye.

Les dégâts éventuels, la perte, la dégradation, le vol du système de suivi restent sous l'entière responsabilité de l'équipage jusqu'à sa restitution conforme, même en cas de sortie de route, abandon, disqualification ou autre fait de course.

11.5.2 Restitution

Le kit complet de l'équipement SSS sera démonté par l'organisateur dans le Parc fermé de Fin du rallye.

En cas de retrait ou abandon prématuré, le concurrent doit rapporter le kit complet SSS au PC du rallye (Vleeshuis, Neermarkt 9, Ypres) pendant les heures d'ouverture.

12. Autres procédures et règlement

Les remorques ne seront pas autorisées aux servicepark des shakedown à Boezinge et à Nieuwkerke.

Les participants qui souhaitent prendre part au test de Boezinge ou au Shakedown de Nieuwkerke doivent se soumettre à un contrôle technique complet ou à un contrôle de sécurité le mercredi à Boezinge. Le départ sera refusé aux participants qui ne s'y soumettent pas.

12.1. Test Boezinge

Participation gratuite pour tous les concurrents.

Date et heure : mercredi, 24/06/2026, de 18u00 à 22u00, tous les concurrents

Lieu : Boezinge

Longueur : 4,02 km

Distance de Ypres : 5 km

GPS coordonnées : N 50° 53.352' E 2° 51.020'

Inscription

L'inscription à cette épreuve s'effectue via le formulaire d'inscription au rallye, en cochant la case « Test Boezinge ». Il est toujours possible de s'inscrire tardivement lors du contrôle administratif. Pour le Test Boezinge, l'autocollant correspondant sera attribué lors du contrôle administratif.

Co-drives su invitation

Codrives sur invitation seront autorisés sur le "Test Boezinge" et le "Shakedown Nieuwkerke" (pas pendant le Qualifying Stage) selon une procédure spécifique. Le co-pilote invité doit demander un "One Event Pass Rally Shakedown" auprès du RACB.

https://www.racb.com/obtenir_sa_licence-792.html

Un document de reconnaissance sera distribué au contrôle administratif pour le co-pilote invité.

Ravitaillement pendant le test est interdit.

12.2. Qualifying Stage et Shakedown

Date : jeudi, 25/06/2026
Heur : 18h00 Qualifying Stage
Autour de 19h15 Shakedown pour les autres concurrents
22h30 Fin du Shakedown pour tous les concurrents

Lieu : Nieuwkerke
Longueur : 7,34 km
Distance de Ypres : 23,27 km
GPS coordonnées : N 50°44.573' E 2°48.421'

Qualifying Stage

Le Qualifying Stage est seulement autorisé pour les pilotes prioritaires FIA et les engagements "Gold".

Toutes les pilotes prioritaires FIA et les engagements "Gold" **doivent participer** au Qualifying Stage. Une liste de départ Qualifying Stage sera publié le jeudi 25/06/2026 à 17h00.

Le Qualifying Stage se compose d'un entraînement libre (free practise) et un session de qualification, comme stipulé dans le SR BRC 2026 art.37.

L'assistance serait autorisée dans le parc d'assistance du Shakedown à Nieuwkerke entre l'entraînement libre et la session de qualification.

Après la session de qualification les concurrents doivent se rendre au QS parc fermé prévu dans le roadbook jusqu'au moment que les commissaires sportifs autorisent l'ouverture du parc fermé.

Le top 10 du Qualifying Stage sélectionnent leur position du départ entre les premières 10 positions. Les autres concurrents partiront selon le classement du Qualifying Stage.

Inscription

Pour s'inscrire à cette épreuve, il suffit de remplir le formulaire d'inscription en cochant la case « Shakedown Nieuwkerke » et de s'acquitter des frais de participation de 50 EUR (à l'exception des inscriptions Gold). Les inscriptions tardives sont encore possibles lors du contrôle administratif. Pour le Shakedown, l'autocollant correspondant sera distribué lors du contrôle administratif.

Ravitaillement pendant le Qualifying Stage et/ou le shakedown est interdit.

Shakedown

Après le Qualifying Stage les autres concurrents peuvent alors participer au Shakedown. Les engagements "Gold" peuvent participer au Shakedown après que les voitures seront libérées du QS Parc Fermé.

- Il y aura une zone technique entre le TC et le départ du Shakedown.
- Un parc d'assistance avec des places dédiés sera mises en place à Nieuwkerke. Seulement voitures munis d'un autocollant "SERVICE" seront admises.
- Vu la limitation d'espace les remorques ne seront pas autorisées dans le parc d'assistance.
- Camions plus longs que 10m peuvent seulement quitter le Service Park après 22h45.

12.3. Cérémonie de Départ et ordre de départ

Il y a de cérémonie de départ.

Le départ du Rallye aura lieu, le 26/06/2026 à 15h00, au CH0 Ceremonial Start

L'ordre de départ et les intervalles pendant tout le rallye seront en conformité avec le RS BRC, Art. 41.5. Toutes les voitures prendront le départ avec un intervalle d'une minute.

Les heures de départ seront publiées sur les TOA et TOAV le 26/06/2024 à 13h00.

12.3.1 Zone de départ

La zone de départ doit être considérée comme une zone Media. Aucune assistance n'est autorisée dans la zone de départ.

12.4. Procédure d'arrivée

Après CH21B (Technical Zone OUT), tous les équipages seront sous le régime de Parc Fermé et devront suivre les instructions des officiels sur place pour passer sur le Podium d'arrivée. Cet espace sera uniquement accessible aux officiels munis d'un laissez-passer adéquat.

Après la cérémonie du Podium d'arrivée, les voitures se dirigeront – en suivant le roadbook – vers le Parc Fermé d'attente sous le contrôle de l'Organisateur.

Les voitures de rallye sélectionnées seront escortées aux vérifications finales ou se rendront au Parc Fermé final. Le régime de Parc fermé sera contrôlé par les Organisateurs.

Remise des Coupes :

Date et heure : samedi 27/06/2026 vers 20h55
Lieu : Podium, Grote Markt, Ypres

12.5. Pointage en avance autorise

Les équipages sont autorisés à pointer en avance, sans encourir de pénalité, au:

- CH 8C (Service OUT)
- CH 8D (Parc Fermé IN)
- Parc Fermé / fin rallye

12.6. Procédures spéciales et activités

12.6.1 Disponibilité des participants

Les participants qui stationnent leur véhicule dans le Parc fermé après avoir franchi la ligne d'arrivée doivent rester disponibles par téléphone (mobile) jusqu'à la publication du classement final.

12.6.2 Classement

Le classement final ne sera pas distribué après le rallye. Le classement final sera publié sur le TOAV du site web officiel du rallye.

12.6.3 Sécurité des Équipages

Tous les concurrents sont invités à accorder une attention particulière à l'Art. 53 du RS BRC.

12.6.4 Numéro de contact de l'équipage

Aux vérifications administratives, tous les équipages devront communiquer le numéro du téléphone portable qu'ils utiliseront et garderont connecté à bord de la voiture pendant toute la durée du rallye, ou qu'ils connecteront endéans les 30 secondes d'un arrêt de leur voiture au cours d'une épreuve spéciale. Ceci fait partie des procédures de sécurité des équipages du Plan de Sécurité de l'épreuve.

Un numéro de portable TEAM (assistance) devra être également déclaré.

12.6.5 Autres points

Les voitures ouvrees ne seront pas autorisés.

Mises à température des pneus et freins

Pour des raisons de sécurité publique lors des accès aux Épreuves Spéciales, il sera interdit de mettre les pneus et les freins à température en conduisant de manière dangereuse sur la voie publique ou en effectuant des louvoiements. Des zones de réchauffement des pneus (TWZ) sont prévues avant chaque épreuve spéciale.

Toute infraction sera immédiatement signalée aux Commissaires Sportifs.

Vitesses

Des Juges de Fait (ISC Art. 11.16) seront chargés de vérifier le respect de toutes les prescriptions concernant les règles d'assistance et de Parc d'Assistance. Une attention toute particulière sera portée sur le respect de limitations de vitesse (30 km/h) dans le Parc d'Assistance et (5 km/h) dans la zone de Ravitaillement (Art. 61.2).

Toute infraction entraînera un rapport aux par les Commissaires Sportifs

Parc d'assistance

Le Parc d'assistance sera situé : Grote Markt, Vandenpeereboomplein, St Maartensplein, Surmontstraat, Minneplein en Elverdingestraat (Ypres)

La réservation de l'emplacement d'assistance se fait uniquement par email servicepark@clubsuperstage.com, avant le 12/06/2026.

Tous les teams devront prévoir un extincteur opérationnel de 6kg minimum, visiblement positionné dans l'espace d'assistance, et ce, pendant le temps nécessaire à toutes les interventions sur la voiture. **Les extincteurs du parc d'assistance doivent également être présentés lors du contrôle technique pour être vérifiés et munis d'un autocollant portant le numéro de course (fourni par le responsable du contrôle technique).**

L'utilisation d'une toile de sol est obligatoire

Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc d'assistance et dans les emplacements d'assistance, ainsi que dans les véhicules d'assistance ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500 € signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc d'assistance est strictement interdit. Sera seule tolérée une quantité maximale de 20 litres de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc).

L'accès au parc des services pour les équipes de service n'est autorisé que par les voies d'accès suivantes:

- **Via Diksmuidestraat:** Grote Markt, Surmontstraat en Minneplein
- **Via Boterstraat & Rijselstraat:** Vandenpeereboomplein, Sint Maartensplein & Elverdingestraat
- **Via Sporthal Minneplein:** Minneplein

Trailerpark

Lieu : Goederenstation (Ypres)

GPS-coordonnées : N 50°50'42.1" E 2°52'47.2"

Caméras Embarquées

- Si l'Organisateur le demande, le concurrent devra installer une caméra embarquée ou un autre équipement d'enregistrement. L'Organisateur fera l'installation avec l'approbation du délégué technique.
- Tout concurrent dont la voiture est équipée d'une caméra embarquée doit obtenir une autorisation préalable du promoteur à obtenir à l'adresse email suivant : stevy@belgianrallychampionship.be
- Les caméras autorisées seront identifiées par un autocollant et devront déjà être installées dans la voiture au moment des vérifications techniques.
- Les enregistrements des caméras embarquées peuvent être échangés uniquement dans les zones d'assistance. Tout autre endroit devra obtenir l'accord préalable du Directeur de Course.

Zones media

Une « Zone Media » sera aménagée avant le Parc de Regroupement précédant le Parc d'Assistance. L'accès à cette Zone Media sera limité aux personnes munies du laissez-passer approprié. Les interviews TV du promoteur seront faites dans le regroupement.

Enlèvement des voitures du Parc Fermé de fin de rallye

Un représentant du participant est autorisé à conduire la voiture engagée de la zone de service vers le TC8C Service OUT et le TC8D Parc Fermé IN. Toutes les formalités relatives aux fiches de temps doivent être respectées et les pénalités éventuelles restent applicables.

Enlèvement des voitures du parc fermé à la fin du rallye

Une fois que les commissaires sportifs auront donné leur autorisation pour ouvrir le « parc fermé de fin de rallye », les voitures pourront être récupérées, à condition que la levée des restrictions se déroule comme prévu ; toutes les voitures devront avoir été retirées avant le 28/06/2026 à 1h00.

Pour récupérer leur voiture, les pilotes, ou leurs représentants légitimes, doivent présenter l'« autorisation de retrait » délivrée par les organisateurs au responsable du parc fermé. Ce document sera remis aux participants lorsqu'ils entreront avec leur voiture dans le parc fermé à l'issue du rallye.

12.7. Heure officielle utilisée pendant le rallye

L'heure officielle pendant toute la durée de la compétition sera celui du GPS (GMT +1).

13. Identification des officiels

Fonction	Couleur & écriture
Chargé des Relations Concurrents (CRC)	rouge (précisez le texte)
Vérifications Techniques	noir (précisez le texte)
Chef de Poste	bleu (précisez le texte)
Responsable d'E.S.	rouge (précisez le texte)
Commissaire de Sécurité	orange (précisez le texte)
Radio	jaune (précisez le texte)
Docteur et Paramédicaux	blanc (précisez le texte)

14. Prix

14.1. Coupes

- aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} du classement général de l'épreuve, pilote & copilote
- au 1^{er} pilote & copilote du classement Belgium Junior Championship
- au 1^{er} pilote & copilote du classement RACB Master Cup
- au 1^{er} pilote & 1^{er} copilote féminin du Belgian Rally Lady Cup
- au 1^{er} pilote & copilote du classement "Stellantis Motorsport Rally Cup"
- au 1^{er} pilote & copilote du classement "Porsche Rally Trophy Benelux"
- au 1^{er} pilote & 1^{er} copilote du classement RC1, RGT, RC3, RC4, RC5, RC6, NAT1, NAT2, NAT3

14.2. Primes et pneus gratuite

Dans plusieurs classes, il a une prime de €500 pour les vainqueurs. Parmi les autres pilotes à l'arrivée, une autre prime de €500 sera tiré au sort.

Pour les voitures des classes RC2-RC3-RC4 et RC5 des pneus gratuits seront distribués.

Voir règlement BRC art 66.3 pour tous les détails.

14.3. Prix spéciaux

D'autres prix imprévus peuvent être attribués.

15. Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel

15.1. Vérifications finales

Date et heure : samedi, 27/06/2026 à partir de 21h15

Lieu : Garage Gamme Hyundai, Dehemlaan 9, Ypres

Tout équipage sélectionné pour les vérifications finales doit immédiatement suivre les instructions des commissaires en charge, même si cela les empêche de passer à un ou plusieurs contrôles horaires (CH).

La fiche d'homologation FIA originale complète et les autres certificats nécessaires doivent être disponibles pour les vérifications finales. Pour les voitures nationales, les documents originaux de l'ASN doivent être disponibles.

Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et équipements utiles et nécessaires pendant toute la durée nécessaire des contrôles.

15.2. Droits de réclamation

Les droits de réclamation s'élèvent à : **500 €**

Si la réclamation nécessite le démontage et remontage de différentes parties clairement définies d'une voiture, le réclamant devra en outre verser une caution dont le montant est spécifié par les Commissaires sur proposition du Délégué technique.

15.3. Droits d'appel

Montant du droit d'appel national (ASN) : **2.000 €**

Montant du droit d'appel International (FIA) : **6.000 €**

Toutes les réclamations et/ou tous les recours doivent être introduits conformément aux articles 13 et 15 du Code Sportif National (Procédure judiciaire) et, le cas échéant, aux règles judiciaires et disciplinaires de la FIA.

RAPPEL :

En vertu des dispositions des articles 9.15, 12.4 et 12.6 du CSI 2026, tout concurrent/membre d'équipage engagé au « Ardeca Ypres Rally 2026 » s'engage à honorer et à être solidaire de ces points du règlement.

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraînerait la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays ; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus.

Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle, etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes les concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à la charge de ces derniers.

TC	Location	SS dist.	Liaison dist.	Total dist.	Target time	1st car due		
0	Ceremonial Start, Grote Markt Ypres					15:00		
Service A - Ypres					00:15			
0A	Service OUT					15:15		
RZ	Refuel		4,05					
1	Distance to next Refuel	(23,45)	(27,59)	(51,04)				
1	Dries		15,46	15,46	00:32	15:47		
SS 1	Woodstoxx Kemmelberg 1	12,41	0,06			15:50		
2	De Zon		4,12	16,53	00:21	16:11		
SS 2	Zwarteberg 1	11,04	0,16			16:14		
RZ	Refuel		11,84					
2	Distance to next Refuel	(18,98)	(45,04)	(64,02)				
3	Nieuwstraat		24,15	35,19	00:51	17:05		
SS 3	Reninge 1	10,05	0,54			17:08		
4	Frezenberg		13,37	23,42	00:29	17:37		
SS4	Zonnebeke 1	8,93	0,38			17:40		
4A	Technical Zone & Regroup IN		14,39	23,32	00:30	18:10		
4B	Technical Zone/Regroup OUT - Service IN				00:28	18:38		
Service B - Ypres					42,43	72,63	113,92	00:32
4C	Service OUT					19:10		
RZ	Refuel		4,05					
3	Distance to next Refuel	(23,45)	(27,59)	(51,04)				
5	Dries		15,46	15,46	00:32	19:42		
SS 5	Woodstoxx Kemmelberg 2	12,41	0,06			19:45		
6	De Zon		4,12	16,53	00:21	20:06		
SS 6	Zwarte Berg 2	11,04	0,16			20:09		
RZ	Refuel		11,84					
4	Distance to next Refuel	(18,98)	(51,1)	(70,08)				
7	Nieuwstraat		24,15	35,19	00:51	21:00		
SS 7	Reninge 2	10,05	0,54			21:03		
8	Frezenberg		13,37	23,42	00:29	21:32		
SS 8	Zonnebeke 2	8,93	0,38			21:35		
8A	Technical Zone IN		14,39	23,32	00:30	22:05		
8B	Technical Zone OUT - Service IN				00:10	22:15		
Service C - Ypres					42,43	72,63	113,92	00:45
8C	Service OUT *					23:00		
8D	Parc Fermé IN, Proferro *		3,52	3,52	00:15	23:15		
Friday Totals		84,86	148,78	233,64				

* Early arrival is permitted.

Sunrise	05:36	Sunset	22:06
---------	-------	--------	-------

v.1.2 23.03.2026

Section 1

Section 2

SECTIONS 3, 4 & 5
Saturday, 27 June 2026

TC	Location	SS dist.	Liaison dist.	Total dist.	Target time	1st car due
8E	Parc Fermé OUT, Proferro					09:25
8F	TC Service In - Podium		2,54	2,54	00:10	09:35
Service D - Ypres			6,06	6,06	00:15	
8G	Service OUT					09:50
RZ 5	Refuel		4,05			
	Distance to next Refuel	(36,01)	(39,59)	(75,6)		
9	Couthof		18,74	18,74	00:33	10:23
SS 9	Watou 1	14,01	0,45			10:26
10	Lijssenthoek		12,85	26,86	00:32	10:58
SS 10	Westouter 1	7,32	1,00			11:01
11	De Klijte		6,23	13,55	00:20	11:21
SS 11	Dikkebus 1	14,68	0,23			11:24
RZ 6	Refuel		4,14			
	Distance to next Refuel	(28,82)	(42,51)	(71,33)		
12	Geluveld		22,64	37,32	00:43	12:07
SS 12	Zillebeke 1	15,00	0,38			12:10
13	Mesen Cathedrale		12,47	27,47	00:33	12:43
SS 13	Mesen-Wijtschate 1	13,82	0,06			12:46
13A	Technical Zone & Regroup IN		7,05	20,87	00:27	13:13
13B	Technical Zone/Regrouping OUT - Service IN				00:30	13:43
Service E - Ypres			64,83	82,10	146,93	00:32
13C	Service OUT					14:15
RZ 7	Refuel		4,05			
	Distance to next Refuel	(36,01)	(39,59)	(75,6)		
14	Couthof		18,74	18,74	00:33	14:48
SS 14	Watou 2	14,01	0,45			14:51
15	Lijssenthoek		12,85	26,86	00:32	15:23
SS 15	Westouter 2	7,32	1,00			15:26
16	De Klijte		6,23	13,55	00:20	15:46
SS 16	Dikkebus 2	14,68	0,23			15:49
RZ 8	Refuel		4,14			
	Distance to next Refuel	(28,82)	(42,51)	(71,33)		
17	Geluveld		22,64	37,32	00:43	16:32
SS 17	Zillebeke 2	15,00	0,38			16:35
18	Mesen Cathedrale		12,47	27,47	00:33	17:08
SS 18	Mesen-Wijtschate 2	13,82	0,06			17:11
18A	Technical Zone & Regroup IN		7,05	20,87	00:27	17:38
18B	Technical Zone/Regrouping OUT - Service IN				00:30	18:08
Service F - Ypres			64,83	82,10	146,93	00:32
18C	Service OUT					18:40
RZ 9	Refuel		4,05			
	Distance to next Refuel	(36,01)	(49,52)	(85,53)		
19	Couthof		18,74	18,74	00:33	19:13
SS 19	Watou 3	14,01	0,45			19:16
20	Lijssenthoek		12,85	26,86	00:32	19:48
SS 20	Westouter 3	7,32	1,00			19:51
21	De Klijte		6,23	13,55	00:20	20:11
SS 21	Dikkebus 3	14,68	0,23			20:14
21A	Technical Zone IN		10,55	25,23	00:31	20:45
Service G - Ypres			36,01	50,05	86,06	
Technical Zone OUT / Podium					00:10	(20:55)
Parc Fermé IN, Proferro *			3,52	3,52	00:15	(21:10)
Saturday Totals		165,67	220,31	385,98		

Section 3

Section 4

Section 5

TOTALS OF THE RALLY				
	SS	Liaison	Total	%
Friday, 26 June 2026	84,86	148,78	233,64	36,32%
Sections 1 & 2 - 8 Special Stages				
Saturday, 27 June 2026	165,67	220,31	385,98	42,92%
Sections 3, 4 & 5 - 13 Special Stages				
Total - 21 Special Stages	250,53	369,09	619,62	40,43%

Annexe 2 – Reconnaissance

Tous les concurrents

DAY 1 - Wednesday 24/06		SS km	Tot SS km x3	FF to START km	Tot Liaison x2	FF to Next stage	Total km
Service OUT - SS9/14/19 Watou							18,45
SS 9/14/19 Watou	Timeslot 09:00-18:00	14,01	42,03	4,13	8,26	13,85	64,14
SS 10/15/20 Westouter		7,32	21,96	5,70	11,40	10,67	44,03
SD Nieuwerkerke		7,34	22,02	1,50	3,00	10,19	35,21
SS 11/16/21 Dikkebus		14,68	44,04	9,40	18,80	12,59	75,43
SS 3/7 Reninge		10,05	30,15	8,14	16,28	9,90	56,33
Service IN, Ypres							
Total		53,40	160,20	28,87	57,74	57,20	293,59

DAY 2 - Thursday 25/06		SS km	Tot SS km x3	FF to START km	Tot Liaison x2	FF to Next stage	Total km
Service OUT - SS4/8 Zonnebeke							9,98
SS 4/8 Zonnebeke	Timeslot 09:00-17:00	8,93	26,79	7,00	14,00	5,13	45,92
SS 12/17 Zillebeke		15,00	45,00	4,63	9,26	12,14	66,40
SS 13/18 Mesen-Wijtschate		13,82	41,46	4,75	9,50	6,52	57,48
SS 1/5 Kemmelberg		12,41	37,23	1,51	3,02	4,12	44,37
SS 2/6 Zwarteberg		11,27	33,81	9,79	19,58	14,83	68,22
Service IN, Ypres							
Total		61,43	184,29	27,68	55,36	42,74	292,37

Les numéros d'Identifications qui seront distribués au contrôle administratif doivent être visiblement collé aux endroits spécifiés (côté droit du pare-brise – côté co-pilote, et vitre arrière gauche – côté pilote) et doit rester là pendant toute la période de reconnaissance.

Annexe 3 – Les responsables des relations avec les concurrents

Le Programme des C.R.C. sera affiché au Tableau Officiel d’Affichage (TOA).



Guy Desmet

Numéro de licence : 2131

Tel : +32 (0) 494 569 885



Boudewijn Baertsoen

Numéro de licence : 2288

Tel : +32 (0) 498 868 906

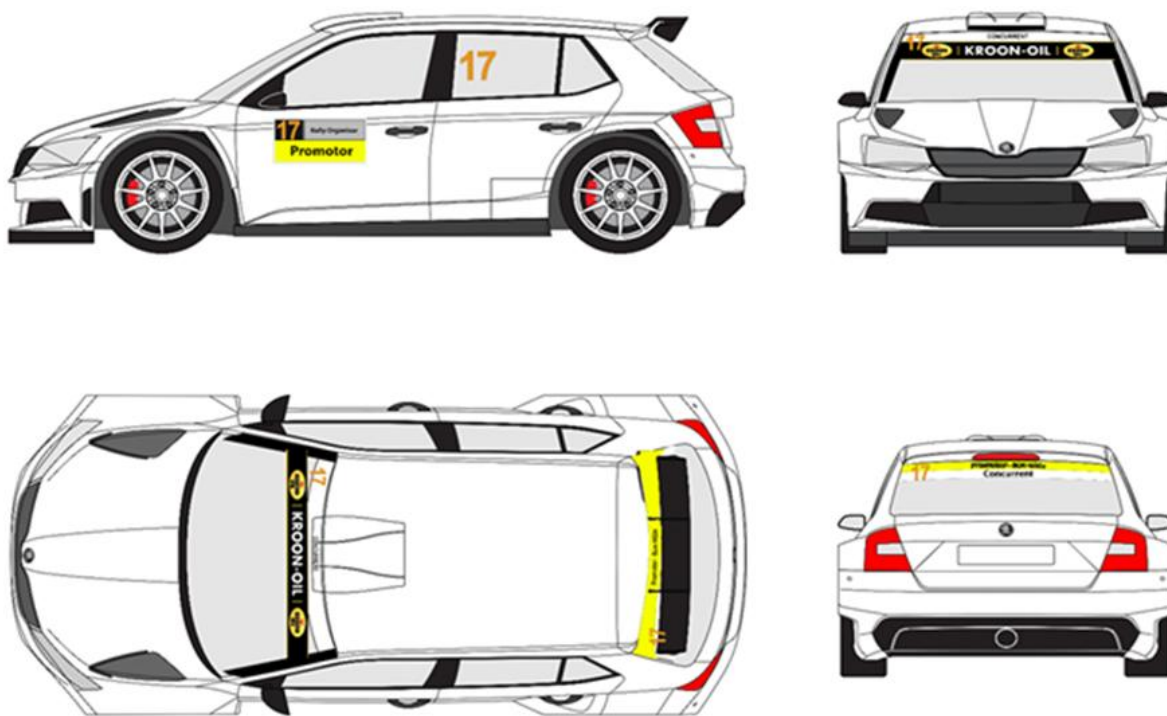
Annexe 4 – Autocollants et publicité supplémentaire

Publicité obligatoire

RACB Sport se réserve le droit de publicité pour les événements qui comptent pour le KROON OIL Belgian Rally Championship 2026. L'emplacement pour cela sera déterminé dans la réglementation supplémentaire.

Chaque participant au KROON OIL Belgian Rally Championship 2026 est obligé de coller deux autocollants sur la voiture. Ces autocollants seront mis à disposition lors de la collecte des documents et font partie de la publicité obligatoire du rallye (Art. 27 du RS BRC).

- a. **Numéros de départ impairs :**
 1. Racing-Action sur la porte gauche
 2. Kroon-Oil sur la porte droite
- b. **Numéros de départ pairs :**
 1. Racing-Action sur la porte droite
 2. Kroon-Oil sur la porte gauche



Annexe 5 – Safety Tracking System

Les instructions pour l'appareil Safety Tracking System sont disponibles au section « concurrents » > Documents sur le site www.clubsuperstage.com/ypres-rally.

Annexe 6 – Parc d'assistance

Dimensions

Chaque concurrent a droit à 8 mètres de façade.

Quand un team assure l'assistance pour plusieurs voitures ils obtiendront chacun 5 mètres supplémentaire par voiture (donc 13m pour 2 voitures, 18m pour 3 voitures, ...).

Location

L'organisation limite les emplacements d'assistance numérotées.

Accès au Parc d'assistance

Rappel : Les voitures dotées d'un autocollant « AUXILIARY » ne sont pas permis dans le parc d'assistance et doivent se garer aux endroits indiqués.

Motorhomes et caravans sont interdits dans le parc d'assistance, sauf si autorisé par écrit par l'organisateur. Un endroit spécifique a été mis en place au trailorpark, Goederenstation, Ypres.

Développement durable

Les concurrents sont obligés d'utiliser les conteneurs dédiés pour les déchets.

C'est interdit de déposer des pneus et du verre dans ces conteneurs.

Prevention d'incendie

Concernant les consignes des communes et d'incendie ils sont stipulé que :

- Il est interdit d'utiliser des systèmes d'échauffement ou de cuisine avec un feu ouvert (gaz dde camping, barbecues, etc...).
- Les bombones de gazes sont interdites.

Installations de musique

L'organisateur n'est pas responsable pour l'utilisation privé d'installations de musique dans le parc d'assistance.

Chaque concurrent doit se mettre en ordre avec la prédiction du loi Belge (SABAM, etc...) pour diffuser de la musique dans des zones publiques.

Électricité

L'organisation ne prévoit pas des installations d'électricité, qui n'ont pas été réservés.

Questions supplémentaires : servicepark@clubsuperstage.com